

Nouveau programme de services vétérinaires pour aider les agriculteurs

WHITEHORSE — Un nouveau programme pilote visant à améliorer l'accès à des services de soins vétérinaires sera bénéfique aux agriculteurs yukonnais qui font l'élevage d'animaux destinés à la consommation.

« Les vétérinaires sont des spécialistes en matière de diagnostic de maladies et de surveillance sanitaire, et ils peuvent aider les agriculteurs à prendre des mesures pour améliorer la santé des animaux d'élevage au Yukon », a déclaré le ministre de l'Environnement, M. Wade Istchenko.

Dans le cadre du programme de services vétérinaires, on rembourse les vétérinaires participants jusqu'à concurrence de 1 000 \$ par exploitation agricole pour couvrir les frais relatifs à leurs déplacements et à leurs services professionnels.

Comme de nombreux agriculteurs vivent loin des cliniques vétérinaires, les frais de déplacement peuvent limiter l'accès à des services vétérinaires. Le programme couvrira :

- les frais de déplacement du vétérinaire (aller-retour);
- les frais liés aux services professionnels offerts à l'agriculteur;
- les frais résultant de consultations téléphoniques (jusqu'à trois appels).

Le programme pilote aidera également les vétérinaires yukonnais à renforcer leur capacité à soigner le bétail, car il couvre les frais de consultation auprès d'experts dans le domaine.

« Le gouvernement s'est engagé à favoriser la production d'aliments sains et nutritifs de façon à contribuer à la sécurité alimentaire au Yukon », a indiqué le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources, M. Scott Kent. « Promouvoir la santé des populations d'animaux d'élevage dans les exploitations agricoles yukonaises nous rapproche de cet objectif. »

Trente agriculteurs, au maximum, peuvent s'inscrire au programme de services vétérinaires. Voici la liste des élevages admissibles : bovins de boucherie, bovins laitiers, chèvres, moutons, volailles, porcs, alpagas, lamas, yaks, wapitis, bisons, bœufs musqués et poissons destinés à la consommation humaine. Les exploitations comptant six oiseaux de volaille ou moins seront admissibles à une couverture de 250 \$ par année. Les propriétaires de bétail devront continuer de payer pour les tests d'échantillons qu'ils font faire, l'achat de médicaments et de vaccins et les traitements requis pour leurs animaux.

Le programme pilote se terminera le 31 mars 2016. Il pourrait être renouvelé si une évaluation subséquente montre qu'il a été un succès et que le soutien financier offert par le fonds Cultivons l'avenir 2 continue d'être accessible.

-30-

Pour en savoir plus : Agriculture Yukon

Renseignements :

Dan Macdonald
Communications
Conseil des ministres
867-393-6470
dan.macdonald@gov.yk.ca

Eric Clement
Communications
Environnement
867-667-5237
eric.clement@gov.yk.ca

Jesse Devost
Communications
Énergie, Mines et Ressources
867-667-5307
jesse.devost@gov.yk.ca

DOCUMENT D'INFORMATION :

- La Section de la santé animale a été mise sur pied en 2010 afin de favoriser la santé des animaux d'élevage et la sécurité alimentaire.
- Les gestionnaires du programme de santé animale font des recommandations en matière de politiques et de gestion dans le but de veiller à la santé des animaux et du public. Dans le cadre du programme, on donne accès à des services de laboratoire, on maintient une base de données et on s'assure que la surveillance sanitaire est conforme aux normes nationales.
- Il existait auparavant un programme couvrant les frais relatifs aux visites des vétérinaires chez les agriculteurs, et plusieurs parties intéressées ont demandé à ce que celui-ci soit rétabli.
- Le gouvernement du Yukon lance donc ce programme dans le cadre de l'initiative Cultivons l'avenir. La Section de la santé animale et la Direction de l'agriculture investissent tous deux dans l'administration et la prestation de ce programme.
- La Section de la santé animale et la Direction de l'agriculture ont collaboré à la mise sur pied du programme de santé des animaux d'élevage du Yukon, lequel a permis d'offrir au cours des dernières années des ateliers aux vétérinaires et aux éleveurs d'animaux

de ferme au Yukon.

- Les agriculteurs peuvent communiquer par téléphone avec la Section de la santé animale, au 867-667-5600 ou au 1-800-661-0408, poste 5600, ou par courriel, à l'adresse animalhealth@gov.yk.ca.

Communiqué numéro 15-276

Stay up to date with the latest Yukon government news by subscribing to our RSS feed here:
<http://www.gov.yk.ca/news/rss.html>. Or follow us on Twitter @yukongov.